

## Inquiétudes du président de la Commission d'enquête de l'ONU sur le Burundi

RFI, 15-05-2018 INVITATION AFRIQUE Burundi: «Les atteintes aux droits de l'homme s'aggravent», selon Doudou Diagne Au Burundi, le référendum constitutionnel aura lieu jeudi, un référendum qui peut permettre au président Nkurunziza de rester au pouvoir jusqu'en 2034. Dans quel climat les Burundais vont-ils voter ? Le Sénégalais Doudou Diagne préside la Commission d'enquête de l'ONU sur la situation des droits de l'homme au Burundi.

Actuellement, il est interdit de séjour à Bujumbura, mais ses enquêteurs et lui-même rentrent d'une tournée d'investigation dans la région des Grands Lacs. De passage à Paris, il répond aux questions de Christophe Boisbouvier. Vous enquêtez sur toutes les atteintes aux droits de l'homme commises au Burundi depuis trois ans. Les violences cette année augmentent-elles ou diminuent-elles ? Doudou Diagne : Le constat dans notre premier rapport, c'est que ces violations et ces atteintes s'aggravent au Burundi. C'est en décembre 2017 que les autorités ont annoncé le référendum constitutionnel de jeudi 17 mai. Depuis décembre, constatez-vous que la répression augmente ? Oui, et nous regrettons profondément que le gouvernement du Burundi ne nous autorise pas à venir enquêter sur place pour recueillir son point de vue et voir la vérité. Pour les constats, tous les témoignages que nous avons recueillis, les enquêtes que nous avons eues auprès des réfugiés et de personnalités diverses, d'ONG, à tout indique une aggravation des violations des droits de l'homme. Sur le plan des déclarations, constatez-vous beaucoup de menaces verbales depuis décembre dernier ? Les menaces verbales sont quotidiennes au niveau des médias d'Etat et dans les quartiers et dans les endroits où la répression se déroule, menaces contre toute personne qui n'a pas une carte d'identité par exemple, simplement, est considéré comme opposant. Le 30 avril, à Bujumbura, un cadre du parti au pouvoir a été condamné à trois ans de prison pour avoir tenu des propos menaçants à l'encontre des opposants au référendum. N'est-ce pas tout de même un signe qui va contre ce que vous venez de dire ? Non, pas contre. C'est le signe que le pouvoir peut-être est sensible au fait que les violations des droits de l'homme qui viennent des institutions et de personnes liées à l'appareil d'Etat sont en proportion très grande, et qu'il va falloir peut-être contraindre cela. Cela prouve peut-être que votre travail, de temps en temps, est entendu ? Il n'y a aucun doute. Moi, j'ai été membre de commissions d'enquête avant au Togo, il n'y a aucun doute que l'existence d'une commission internationale indépendante d'enquête constitue un fait parce que nous documentons. Documenter veut dire être précis, rigoureux, sur les faits, les allégations, les données. On les vérifie à chaque fois. Et ils savent donc que ce rapport, notre dernier rapport, qui est d'environ 300 pages, circule dans le monde entier tant auprès des gouvernements, des médias, de la société civile, des acteurs économiques, etc. Donc ils en tiennent compte. Violences verbales, violences physiques. Quelles sont les violences physiques les plus graves ? Les violences physiques, c'est d'abord des arrestations arbitraires, c'est des cas de torture que nous avons documentés avec des certificats médicaux, c'est des disparitions forcées et des exécutions extra judiciaires. Ce sont des gens qui sont exécutés sans jugement. Et donc ces faits-là s'aggravent. Il y a des cas emblématiques. On pense notamment à cet opposant du parti des Forces nationales de libération (FNL) Dismas Sinzinkayo, qui a été battu à mort le 24 février dans la province de Kayanza. On nous a rapporté de manière extrêmement précise. C'est pour cela que nous voulons rencontrer le gouvernement et aller sur place. Donc le gouvernement, en ne nous autorisant pas à aller sur place pour vérifier la réalité de ces faits, effectivement, ne se donne pas les moyens de se défendre. Selon Human Rights Watch, cet opposant Dismas Sinzinkayo a été tué par les Imbonerakure, c'est-à-dire les membres de cette Ligue des jeunes du parti au pouvoir. Les exactions les plus graves sont commises par les forces de l'ordre ou par ces Imbonerakure ? Par les deux. Et ce qui est plus grave avec les Imbonerakure, c'est qu'ils ne constituent pas une institution d'Etat et que leurs actes sont totalement arbitraires et généralisés. C'est eux qui créent le plus une ambiance de peur au niveau de la population parce qu'ils sont là, profondément intégrés à la population. Donc le Burundais moyen se dit : 'mais la personne à qui je parle, est-ce qu'elle relève de ce groupe ?' Et leurs actes sont impunis. Le 14 avril, le gouverneur du sud du pays, Christian Nkurunziza, a rappelé à l'ordre les Imbonerakure [ordonnance qui avait interdit sur les réseaux sociaux, interdisant « le sport de masse de nuit avec des gourdin »]. Est-ce à dire que le pouvoir de Bujumbura est d'accord par ses propres milices ? Je crois que le pouvoir devrait s'inquiéter de la manière dont les Imbonerakure agissent, répriment, apostrophent, dénoncent, torturent, frappent, et [qu'il devrait] se poser des questions. Je dois dire que nous nous posons des questions aussi sur le fait que le dirigeant principal de ce groupe vient d'être nommé ministre des Affaires étrangères [Zacharie Nibigira]. Le 26 avril, un défenseur des droits de l'homme, Germain Rukuki, a été condamné à 32 ans de prison. La justice burundaise a estimé que Germain Rukuki avait participé à un mouvement insurrectionnel. Il avait manifesté en mai et juin 2015. Que vous inspire cette condamnation ? C'est pour nous une violation d'un des droits de l'homme fondamentaux : la liberté d'expression et de manifestation. Donc c'est un fait que nous avons documenté et dont nous parlerons davantage. Le 19 avril, l'Assemblée nationale burundaise a adopté une nouvelle loi qui autorise les forces de l'ordre à perquisitionner au domicile des gens, la nuit et sans aucun mandat judiciaire. C'est le signe d'une aggravation de la violation des droits de l'homme, à parce que se donner un mandat est un acte d'illégalité de violation des droits de l'homme, et le faire, en fait, légalise la pratique d'arrestations, dans les demeures privées, etc. Cela existait déjà ? Cela existait déjà. Et c'est ce qui a amené le Conseil des droits de l'homme à créer la commission d'enquête. Le pouvoir burundais affirme que les rapports des ONG et le vôtre, celle de votre commission d'enquête de l'ONU, sont truffés de mensonges et que lui, le pouvoir, est victime d'un acharnement de votre part ? Je crois que ceux qui ont lu notre rapport ne partageront pas cet avis. Et c'est la raison pour laquelle nous insistons pour que le pouvoir burundais nous donne accès au territoire, et que, dans une rencontre contradictoire, nous faisons état de tous les éléments d'information que nous avons pour demander au pouvoir burundais son avis, sa position, que nous allons vérifier avec la société civile et la population burundaise. Mais de fait, parce que vous êtes interdits de séjour au Burundi, est-ce que votre enquête est crédible ? Je le crois. Je crois que ceux qui ont lu notre premier rapport le verront bien. J'ai été dans d'autres commissions d'enquête avant, à Gaza, etc. Vous avez vu le Togo par exemple, après les graves violences de 2005 ? Oui, à la mort de Gnassingbé Eyadema. Et en fait, nous

r"ussissons " documenter les violations des droits de l'homme " la fois par les rencontres avec les "fugifs" que nous rencontrons de mani"re systématique et " qui nous montrent que nous sommes l" pour eux. Dans les pays alentour" Dans les pays alentour et en Europe, il y en a en Belgique et ailleurs, en France. Et aussi il y a un grand nombre de personnalités qui ont "t" dans les instances dirigeantes du pays et qui ont quitté le pays. Elles sont maintenant " l'extérieur, et elles ont aussi des informations tr"s précises. Mais parce que vous circulez dans les pays alentour comme la Tanzanie, le Rwanda, l'Ouganda, ne risquez-vous pas d'être instrumentalisés par l'opposition en exil du Cnare national pour le respect de l'Accord d'Arusha et de l'Etat de droit au Burundi) ? Non. Pas de tout parce que, comme vous le savez, la répression dans des cas comme celui du Burundi ne touche pas seulement que les politiques, que les opposants. Elle touche la population en général. Donc nous n'avons pas seulement recueilli, nous ne recueillons pas seulement les vues des opposants politiques. Et les opposants politiques savent que nous documentons également les cas où les violations des droits de l'homme sont commises par des groupes qui sont de l'opposition. Oui, vous parlez d'agressions qui peuvent être commises par d'autres groupes que ceux proches du pouvoir. Vendredi 11 mai, 26 personnes ont été tuées dans la province de Cibitoke, au nord-ouest du Burundi, par un groupe d'inconnus. Avez-vous commencé " documenter cette terrible agression ? Nous documentons depuis la création de la commission tous les actes qui sont commis par l'ensemble des acteurs de la crise burundaise, autant donc [du côté] de l'appareil d'Etat que des groupes divers. Et la crédibilité de notre rapport est basée précisément sur cela. A la fois, les violations des droits de l'homme, celles qui sont commises par l'Etat qui viole les engagements internationaux, que les atteintes des droits de l'homme commises par des groupes d'individus ou des groupes que ne viennent pas de l'appareil d'Etat. Ses résolutions sur le Burundi, le Conseil de sécurité de l'ONU vous demande de dialoguer avec le pouvoir burundais. Mais visiblement cela ne marche pas. Nous, nous souhaitons dialoguer. En tout cas, de notre côté, nous avons démontré de mille manières, d'abord par des déclarations au Conseil des droits de l'homme " Genève, et par une correspondance suivie envoyée " la mission permanente du Burundi " Genève. Cela fait partie de notre travail. Depuis que vous êtes " la tête de cette commission enquêtrice, vous n'avez eu aucun dialogue avec un membre du pouvoir ? Nous avons écrit au pouvoir, nous avons appelé le pouvoir " nous rencontrer. Il vous a répondu ? La réponse a été négative, pas une réponse directe, mais toujours publique en disant que non, que la commission enquêtrice est d'emblée hostile, etc. Mais nous continuons notre travail parce que la gravité des violations des droits de l'homme implique qu'il y a des crimes humanitaires. Plusieurs pays membres des Nations unies, comme la France, ont dénoncé tout récemment les dernières atteintes aux droits de l'homme au Burundi. Qu'en est-il des voisins du Burundi, des pays africains de la sous-région ? Pour nous, l'acteur central le plus décisif dans le long terme, ce sont les pays de la région de la communauté d'Afrique orientale et de l'Union africaine également. Et tous nous ont indiqué que leur ligne était la mise en œuvre et le respect des Accords d'Arusha. Les Accords de l'an 2000, supervisés par Nelson Mandela. Nelson Mandela. Ces accords indiquent des principes sur le partage du pouvoir et les institutions démocratiques. Le référendum n'est pas conforme aux Accords d'Arusha. Les Accords d'Arusha sont un principe fondamental sur la concertation entre tous les acteurs politiques de la société burundaise pour faire évoluer la situation. Et clairement il n'y a pas eu d'accord, ni de consultation sur ce référendum. Et un acte fort vient de se dérouler au Burundi. C'est la déclaration de l'archevêché des catholiques burundais, qui critique les conditions dans lesquelles ce référendum est organisé, en demandant aux Burundais de se prononcer de manière démocratique. Donc là, le fait que cet acteur lourd de la société burundaise, qui ne s'attendait pas à être prononcé de manière publique de cette manière, fasse une telle déclaration. L'Église catholique. Oui, l'Église catholique, ceci est un signe que les choses évoluent en profondeur et nous voyons que ça ne se passe pas dans la RDC " côté et dans d'autres pays. Et c'est un point très important. Par Boisbouvier

"

(adsbygoogle = window.adsbygoogle || []).push({});